



**ARRETÉ**  
 PORTANT INSCRIPTION  
 SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
 D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE  
 AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Maire d'Esvres-sur-Indre,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 08/03/2021,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	FERREIRA Delphine	01/10/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	1	1
<b>Inscrits</b>	1	0

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à ESVRES-SUR-INDRE, le 9 juillet 2024

Le Maire  
 Jean-Christophe GASSOT



Le Maire,  
 o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
 o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.